PIERRE ANGULAIRE 2

Un plan d'action et un budget qui coordonnent les initiatives au sein des gouvernements, entre eux et avec d'autres partenaires.

Au Canada, cela signifie que les gouvernements fédéral, provinciaux/territoriaux, municipaux et autochtones, de même que les organismes non gouvernementaux sont tous des joueurs importants. Ils doivent travailler en vue d'objectifs communs et fournir des ressources humaines et financières adéquates et appropriées pour la mise en œuvre de leurs mesures. Les mécanismes gouvernementaux visant à assurer la coordination et la coopération entre les départements et les ministères seront essentiels. Au sein d'un plan complet, il pourra être nécessaire de mettre l'accent sur des facteurs tels que le sexe, le racisme, la maladie et les blessures, qui font que certains Canadiens et Canadiennes sont plus susceptibles d'être pauvres que d'autres.

A) POURQUOI CETTE PIERRE ANGULAIRE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LE CANADA?

La coordination est particulièrement importante dans le contexte canadien. Quoiqu'il y ait de nombreux programmes aux niveaux fédéral, provincial/territorial et local pouvant aider les Canadiens et Canadiennes qui vivent dans la pauvreté et tentant d'empêcher les gens de s'appauvrir, ils ne fonctionnent pas nécessairement bien ensemble pour ceux et celles qui en ont besoin. De plus, il existe toujours d'importantes lacunes. Les différents programmes ont des objectifs diversifiés, et leur interaction peut parfois produire des effets contraires à ceux recherchés. Les processus de demande dans le cadre de ces programmes sont parfois si compliqués et si coûteux en temps que les personnes ne peuvent pas y avoir accès facilement. L'amélioration de la planification et de la coordination permettrait d'assurer un meilleur fonctionnement des politiques et programmes existants et de combler les lacunes.

L'autre raison pour laquelle la planification et la coordination sont aussi importantes, tout particulièrement au Canada, tient dans le fait que nous sommes une population très diversifiée avec des réalités multidimensionnelles. Par exemple, un immigrant peut être à la fois un parent seul et un membre d'une communauté visible ou d'une minorité linguistique. De plus, nos circonstances évoluent tout au long de notre vie puisque la société et l'économie changent. En vieillissant, par exemple, la probabilité de développer un handicap augmente. Les Premières nations font face au défi très particulier d'une population de plus en plus jeune et nombreuse. La pauvreté au Canada se situe dans ces paramètres en constante évolution et les solutions doivent s'y adapter.

Par conséquent, avoir un plan d'action coordonné et intégré sera plus efficace pour combattre la pauvreté que d'avoir différents plans pour différents groupes de population. Un plan intégré prendrait en compte les réalités diverses et se concentrerait à corriger les causes structurelles qui désavantagent certaines personnes et les rendent plus vulnérables que d'autres à la pauvreté.

La plupart des stratégies de lutte contre la pauvreté sont coûteuses et demandent d'importants investissements. Elles sont le résultat d'un calcul entre le coût de la persistance de hauts niveaux de pauvreté et les gains économiques et sociaux de la réduction de la pauvreté et de la capacité de permettre à la population d'améliorer leur vie.

B) QUELS SONT DES EXEMPLES DE PLANIFICATION, DE BUDGÉTISATION ET DE COORDINATION?

UNION EUROPÉENNE (UE) : Les nombreux pays de l'UE ont mis au point un mécanisme pour coordonner des langues et des cultures différentes, pour convenir d'un ensemble commun d'objectifs basé sur des engagements internationaux (voir le feuillet de renseignements distinct intitulé *Les engagements du Canada à résoudre la pauvreté*), pour élaborer des plans d'action selon leurs situations particulières et pour établir des rapports à l'intérieur d'un cadre commun afin d'en assurer le progrès.

À ce jour, 27 pays ont élaboré un rapport national sur les stratégies de la protection sociale et de l'inclusion sociale pour 2006-2008[1]. Ces rapports sont les plus récents d'une série de plans. En 2001, tous les 15 États membres ont soumis des plans d'action nationaux pour l'inclusion sociale pour 2001-2003 et à mesure que de nouveaux pays adhérent à l'UE, ils commencent également à présenter des plans réguliers.

ROYAUME-UNI ET IRLANDE : Ces deux pays membres de l'UE sont confrontés à des problèmes semblables. Leurs plans d'action affichent donc des priorités similaires : élimination de la pauvreté chez les enfants, amélioration de l'accès à des services de qualité et augmentation de l'accès à l'emploi. Chaque pays a également déterminé des besoins spécifiques. Ainsi, les priorités du Royaume-Uni comprennent la lutte contre la discrimination en général (un problème continu) et celles de l'Irlande, l'intégration des immigrants (un nouveau défi important dans l'économie en plein essor de l'Irlande). Dans les deux pays, un certain nombre de mesures spécifiques visant les chefs de famille monoparentale, les personnes handicapées et les chômeurs ont été élaborées.

Les deux pays ont aussi engagé d'importants investissements pour mettre en œuvre leurs plans. Par exemple, l'Angleterre prévoit dépenser plus de 12 milliards d'euros au cours des trois prochaines années dans le secteur de l'éducation[2]. De son côté, l'Irlande a augmenté ses dépenses dans le secteur de la protection sociale de 5,7 milliards d'euros en 1997 à 15,3 milliards en 2007[3].

SUÈDE : Ce pays scandinave fournit un bon exemple de planification coordonnée et continue. Son rapport sur la stratégie pour la protection sociale et l'inclusion sociale 2006-2008 commence par une description des origines de cette stratégie commune élaborée en 2000 par l'UE et qui portait sur des questions liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. On y retrouve les explications sur la façon dont l'examen et l'expérience ont mené à une rationalisation de la coopération dans le secteur social, ce qui a permis de voir plus clairement les synergies entre les différents secteurs d'activité. Le rapport évalue ensuite les tendances et les progrès réalisés en regard des buts à court et à long terme, et établit ensuite des objectifs et des actions pour la période de planification en cours. Sa planification intègre tous les objectifs pertinents pour le pays, comme le plan d'action national pour les droits de la personne 2006-2009,

afin d'assurer de meilleures protections contre la discrimination[4].

FRANCE: À l'instar de la Suède, la France élabore des plans réguliers pour la protection et l'inclusion sociales, le plus récent étant celui de 2006-2008[5].Ce pays dispose, depuis 1998, d'une loi contre l'exclusion[6] « qui repose sur trois principes : l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux (emploi, santé, logement, revenu minimum, loisirs et culture), une politique multidimensionnelle et intégrée, la collaboration entre les acteurs et la participation des personnes en difficulté ».

AILLEURS DANS LE MONDE : le Secrétaire général des Nations Unies a indiqué qu'en date d'août 2005, un total de 155 rapports sur les Objectifs de développement du millénaire ont été publiés par 139 pays, y compris 17 pays donateurs[7].

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR : Cette province a pris des engagements à l'égard d'une exhaustive stratégie pan-gouvernementale de réduction de la pauvreté en 2005, tant dans le discours du Trône que dans le budget. Un comité ministériel chargé de la coordination du travail interministériel a élaboré un plan d'action ainsi qu'une série d'initiatives intégrées annoncées dans le budget de 2006-2007. L'expansion du programme de médicaments sur ordonnance visant un plus grand nombre de personnes à faible revenu était une initiative importante, représentant un investissement de 8,3 millions de dollars en 2006-2007 et de 32,8 millions de dollars chaque année par la suite[8].

Le Plan d'action décrit les buts, les objectifs **ainsi qu'un processus** de travail continu. Le plan, qui repose sur trois orientations principales à savoir la prévention, la réduction et l'élimination de la pauvreté, est guidé par huit principes, dont *trouver la bonne combinaison de politiques, adopter une approche intégrée et coordonnée, tenir compte des différences rurales et urbaines, prendre en considération les questions de genre et (…) la question autochtone*. Quant à elles, les actions concrètes sont déterminées selon les cinq objectifs suivants : *améliorer l'accès et la coordination des services visant les personnes à faible revenu; renforcer le filet de sécurité sociale; accroître les revenus du travail; accorder une plus grande importance au développement de la petite enfance; avoir une population mieux instruite*.

QUÉBEC : Le préambule de la *Loi* de 2002 du Québec souligne « […] que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs et (…) cette transformation est liée au développement social, culturel et économique de toute la collectivité »[9]. De plus, la loi stipule que les « […] actions doivent également, dans leur conception et leur mise en œuvre, viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon les sexes, de même que les incidences plus fortes de pauvreté dans certaines régions ou parties de territoire et les besoins spécifiques de certains groupes de la société présentant des difficultés particulières. »

Les actions sont assorties d'importants investissements, de l'ordre de deux milliards de dollars en vertu du nouveau crédit d'impôt remboursable qui couvre les besoins de base des enfants à charge de moins de 18 ans, soit une augmentation de 550 millions de dollars par rapport à 2004[10].

c) Qu'est-ce que les Canadiens et les Canadiennes qui ont répondu au questionnaire du CNBES avaient à dire?

- Dans l'élaboration d'une stratégie nationale, les deux éléments suivants ont été cotés comme étant les plus importants dans l'optique des répondantes et répondants :
  1) un plan d'action qui comporte des buts, des engagements et l'imputabilité quant aux résultats;
  2) une meilleure coordination entre les gouvernements.

- 94 % des répondants et répondantes étaient d'accord ou fortement d'accord avec l'idée qu'une stratégie de lutte à la pauvreté doit spécifiquement profiter à ceux et celles qui sont les plus désavantagés et qui vivent dans la pauvreté la plus profonde.

Dans les mots des répondantes et répondants :

[Traduction] ... *certaines mesures soulageraient la pauvreté et pourraient être prises sur-le-champ, mais d'autres initiatives prendraient plus de temps et nécessiteraient plus de ressources liées au processus et à la planification. Commençons maintenant!*

[Traduction] *Ne nous obligez pas à choisir les jeunes au détriment des personnes handicapées ou âgées. Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes méritent le soutien...*

[Traduction] *J'ai travaillé dans deux provinces très différentes et dans les deux provinces,... en raison du manque de soutien, ceux qui vivent dans la pauvreté et qui sont atteintes de maladie mentale atterrissent souvent dans le système de soins de santé alors que plusieurs de leurs problèmes de santé pourraient être évités s'ils avaient accès au départ à des médicaments, à des services et au soutien requis.*

[Traduction] ... *Le Canada a besoin de l'intervention fédérale afin d'apporter une réponse unifiée et de mettre en œuvre un plan d'action non seulement pour remédier à la pauvreté de plus en plus grande que connaissent de plus en plus de Canadiennes et de Canadiens, mais aussi pour contrôler l'écart grandissant entre les riches et les pauvres au Canada. Les programmes provinciaux à l'emporte-pièce qui visent actuellement des populations spécifiques renforcent indéniablement l'orientation actuelle et la gravité de la pauvreté.*

---

[1] http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/naps_fr.htm

[2] *UK National Report on Strategies for Social Protection and Social Inclusion*, 2006-2008, http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2006/nap/uk_en.pdf

[3] *National Action Plan for Social Inclusion 2007-2016*, Gouvernement de l'Irlande, 2007, http://www.socialinclusion.ie/documents/NAPinclusionReportPDF.pdf

[4] *Sweden's Strategy Report for Social Protection and Social Inclusion 2006-2008*, 2006, http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/naps_en.htm

[5] http://ec.europa.eu/employment_social/social_inclusion/docs/2006/nap/france_fr.pdf

[6] *Loi no 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions*, http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MESX9800027L

[7] *Examen de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)*; Rapport du Secrétaire général, décembre 2005 http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/608/35/PDF/N0560835.pdf?OpenElement

[8] *Reducing Poverty: An Action Plan for Newfoundland and Labrador; Appendix A: Key Budget Initiatives for 2006/07*, 2006 http://www.hrle.gov.nl.ca/hrle/poverty/poverty-reduction-strategy.pdf

[9] L.R.Q., chapitre L-7, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_7/L7.html

[10] *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2004-2009*, 2006, Québec, http://www.mess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/lutte-contre-la-pauvrete/plan-annee2.asp

For more information:

NATIONAL COUNCIL OF WELFARE
112 Kent Street, Floor 9
Place de Ville, Tower B
Ottawa, Ontario K1A 0J9

Phone: 613-957-2961 | Fax: 613-957-0680

www.ncwcnbes.net